



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER (à partir de 21 heures), M. Didier RICHARD, M. Bruno LAMBERT, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, M. Philippe CLAVIER, M. Nicolas ANGOT, M. Olivier ORDUREAU et Mme Charlotte NOVELLO.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laëtitia PELTIER a donné pouvoir à M. Didier RICHARD (jusqu'à 21 heures), Mme Hélène GLEZ a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Michaël DERANGEON, Mme Cécile GEORGETTE a donné pouvoir à M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Emmanuelle MARILLAUD a donné pouvoir à M. Olivier ORDUREAU, M. Quentin DESMOUCEAUX a donné pouvoir à Mme Charlotte NOVELLO.

Excusée : Mme Marie FANIC

Absentes : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN et Mme Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : M. Didier RICHARD

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

FINANCES

1. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle la méthodologie de l'adoption des budgets primitifs et les principes des finances publiques.

Il rappelle les projets prioritaires qui ont été retenus par les conseillers suite à la réunion de travail du 6 mars dernier.

A la suite de cette réunion, une liste plus précise (ci-dessous) a été établie afin de d'élaborer le projet de budget primitif.

FCT / INV	CPTÉ	INTITULE DE LA DEMANDE	BP 2023	priorité 1 - 2
INV	2151	Sécurisation des villages : La Baffrie + Rue du Marais + Etude La Guinanderie	11 500,00 €	1
INV	2151	Sécurisation des villages : 3 aubettes pour l'arrêt des cars scolaires	15 000,00 €	1
INV	2031	Ecole Delaroche : étude végétalisation cour de l'école	25 000,00 €	1
INV	21318	Ecole Delaroche : sol Salle 20	8 000,00 €	1
INV	21318	Ecole Delaroche : pompes à chaleur	13 500,00 €	1
INV	21318	Périscolaire : réaménagement complet de la cuisine	5 000,00 €	2
INV	21318	Périscolaire : chauffage 4 salles	12 000,00 €	2
INV	215741	Cantine scolaire : nouveau four	7 000,00 €	1
FCT	615221	Cantine scolaire : chauffe-eau	3 687,00 €	1
INV	21328	MAM : sanitaires	5 375,00 €	1
INV	21328	MAM : toiture	15 800,00 €	1
FCT	615221	MAM : changement sol suite inondation	13 500,00 €	1
INV	2031	Pôle sportif : étude sur aménagements Vestiaire, Salle de stockage + réaménagement	30 000,00 €	1
FCT	6132	Maison des jeunes : location Algeco 60 m2 sur 3 ans	12 000,00 €	1
FCT	6132	Associations & Clubs sportifs : salle de réunion & convivialité : location Algeco 1	18 000,00 €	1
INV	21318	Théâtre : menuiseries	23 000,00 €	1
INV	21318	Théâtre : rénovation scène,...	25 000,00 €	1
INV	21838	Théâtre : nouveau vidéoprojecteur	3 000,00 €	2
INV	2188	Salle Saint-Marine : nouvelle auto-laveuse	4 270,00 €	1
INV	21316	Cimetière : Reprises de concessions	14 885,00 €	1
INV	21316	Cimetière : Jardin du souvenir	19 000,00 €	2
INV	2181	Parc des Versennes : étude d'aménagement + qq réalisations en 2023	10 000,00 €	1
INV	BA ASST	Parc des Versennes : assainissement	10 000,00 €	2
INV	2181	Table berderie	2 800,00 €	1
INV	2181	Table Port-Faissant	3 500,00 €	2
FCT	6068	Décoration de Noël : fixations	3 500,00 €	1
FCT	6068	Décoration de Noël : achats de nouvelles décorations	3 000,00 €	1
INV	2315	Cheminements doux : cf.demandes DETR	70 000,00 €	1

Le total des projets s'élève à 354 817 € (dont 31 187 € en fonctionnement et 323 630 € en investissement). Il précise également que ces propositions pourront être inscrites si les choix faits lors du DOB sont validés (notamment l'augmentation des taux d'imposition).

Monsieur Michaël DERANGEON : les demandes de la commission environnement, telles que les conférences et l'accompagnement du CPIE, n'apparaissent pas dans la liste ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : cela est plutôt intégré dans le fonctionnement global du budget, inscrits de façon récurrente.

Monsieur le Maire : est-ce que les coûts annoncés sont certains ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : non pas vraiment, ce sont des estimations, il s'agit d'un budget prévisionnel. Nous ferons des bilans réguliers sur l'état d'avancement des projets et des réadaptations éventuellement nécessaires.

Madame Charlotte NOVELLO : pour ce qui concerne les pompes à chaleur de l'école, et suite à la lecture du compte-rendu du conseil qui soulève la question de l'écologie, est-ce que l'école a été associée à ce choix ?

Monsieur Didier RICHARD : ces pompes à chaleur ont pour objectifs de faire un courant d'air frais dans les salles de classes (coté élémentaire).

Madame Marie-Noëlle REMOND ajoute qu'en effet un enseignant a soulevé la question de « l'écologie » de ce système, mais plusieurs autres ont confirmé la nécessité d'avoir de l'air frais.

Monsieur Nicolas ANGOT : cela fonctionne à l'électricité, cela est beaucoup moins polluant que le thermique.

Madame Charlotte NOVELLO : est-ce que cela pourra être opérationnel pour le mois de juin ?

Monsieur Didier RICHARD : si cela est voté ce soir, oui.

Monsieur Michaël DERANGEON : si cela est voté ce soir, il faudra prévoir un groupe de travail avec les enseignants.

Monsieur Didier RICHARD : si un groupe de travail doit être constitué, les installations ne seront pas opérationnelles en juin.

Monsieur Michaël DERANGEON : il est cependant important que les enseignants soient concertés, car s'il n'y a pas consensus cela ne sera pas du fait de la municipalité.

Monsieur Didier RICHARD confirme que les enseignants ont été rencontrés et qu'il doit en reparler avec la directrice la semaine prochaine.

Monsieur Didier RICHARD revient sur la proposition de location de bâtiments modulaires qui est une bonne solution pour les jeunes et les associations.

Monsieur Jean-Marc AUBRET explique les capacités à financer les investissements 2023. Il explique les affectations de résultats proposées par la commission finances pour les BP de la commune, du service assainissement et du commerce de proximité.

Monsieur le Maire soumet les propositions d'affectation au vote :

BUDGET COMMUNE

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 459 703,90

Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	67 010,89	
Excédent de l'exercice	392 693,01	
	Affectation obligatoire	Proposition commission finances
Affectation en réserve (1068)	225 000,00	325 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	234 703,90	134 703,90

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation de la commission finances pour le budget primitif de la commune.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 270 419,11

Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	244 132,41	
Excédent de l'exercice	26 286,70	
	Affectation obligatoire	Proposition commission finances
Affectation en réserve (1068)	0,00	100 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	270 419,11	170 419,11

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation de la commission finances pour le budget primitif du service assainissement.

COMMERCE DE PROXIMITE

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 18 343,45

Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	13 105,45	
Excédent de l'exercice	5 238,00	
	Affectation obligatoire	Proposition commission finances
Affectation en réserve (1068)	0,00	7 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	18 343,45	11 343,45

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation de la commission finances pour le budget primitif du commerce de proximité.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle qu'en 2017, le conseil municipal, avait décidé le maintien des taux votés en 2016, en prenant un engagement de ne pas les augmenter d'ici la fin du mandat, c'est à dire pendant trois ans de 2018 à 2020.

Suite au débat d'orientations budgétaires et aux projections financières présentées, il vous est donc proposé d'augmenter les taux d'imposition selon le modèle ci-après.

Il est précisé que cette année le taux d'imposition de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires doit être voté.

En k€ (ou en %)	2023
Taxe Foncière (bâti) : commune	18,00%
Base d'imposition	1 572 000
Produit	282 960
Taxe Foncière (bâti) : Ex-Dépt (44)	15,00%
Base d'imposition	1 572 000
Produit	235 800
TOTAL TAXES FONCIERES (bâti)	518 760
Taxe Foncière (non bâti)	27,26%
Base d'imposition	182 000
Produit	49 613
Taxe d'habitation	14,41%
Base d'imposition	76 584
Produit	11 036
TOTAL TOUTES TAXES (SMDC+Dpt)	579 409

(NDLR : Arrivée de Mme Laëticia PELTIER à 21h00)

Monsieur Michaël DERANGEON : ne pourrait-on pas augmenter le taux de la taxe d'habitation des résidences principales de manière plus importante ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : cela n'est pas possible car il existe une règle de lien entre les taux (les taux de Taxe Foncière des propriétés Non Bâti et Taxe d'Habitations pour les Résidences Secondaires ne peuvent pas être augmentés dans une proportion supérieure à l'augmentation de la Taxe Foncière des propriétés Bâties).

Monsieur Nicolas ANGOT : sait-on combien il y a de résidences secondaires à Saint Mars de Coutais ?
Non.

(NDLR : selon le recensement 2019, il y a 23 résidences secondaires sur la commune).

Madame Charlotte NOVELLO : est-ce que l'on vote l'augmentation des taux pour les prochaines années, comme vu lors du DOB ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : non, le vote a lieu chaque année. Le DOB n'est qu'une projection, les prévisions sont réajustées chaque année en fonction de besoins.

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions d'augmentation des taux comme suit :

Taxe foncière bâti : 32 %

Taxe foncière non bâti : 27,26 %

Taxe d'habitation des résidences secondaires : 14,41 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux proposés pour 2023.

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les grands chapitres du Budget Principal de la commune et les grandes différences par rapport à l'an passé en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Désignation	Prévisionnel 2023	Chap.	Désignation	Prévisionnel 2023
011	Charges à caractère général	750 500,00	013	Atténuations de charges	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	860 400,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	193 500,00
014	Atténuations de produits	39 326,00	73	Impôts et taxes	887 750,00
65	Autres charges de gestion courante	323 500,00	74	Dotations, subventions et participations	886 979,00
66	Charges financières	38 500,00	75	Autres produits de gestion courante	106 600,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	134 703,90
023	Virement à la section d'investissement	203 891,35			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	915,55			
	TOTAL	2 217 532,90		TOTAL	2 217 532,90

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Désignation	Prévisionnel 2023	Chap	Désignation	Prévisionnel 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	615 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	166 500,00	13	Subventions d'investissement reçues	531 173,50
001	Déficit d'investissement reporté	561 615,15	021	Virement de la section de fonctionnement	203 891,35
20	Immobilisations incorporelles	132 954,30	024	Produits des cessions d'immobilisations	86 000,00
204	Subventions d'équipement versées	44 736,92	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	915,55
21	Immobilisations corporelles	302 480,46			
23	Immobilisations en cours	217 193,57			
	TOTAL	1 436 980,40		TOTAL	1 436 980,40

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la commune tel que présenté.

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les grands chapitres du Budget annexe du service assainissement et les grandes différences par rapport à l'an passé en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense - Section Fonctionnement			Recette - Section Fonctionnement		
Chap.	Désignation	Proposition 2023	Chap.	Désignation	Proposition 2023
011	Charges à caractère général	84 500,00	70	Vente de produits finis, prestations de services	125 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	4 321,91	002	Excédent de fonctionnement reporté	170 419,11
023	Virement à la section d'investissement	170 167,45	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 016,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 445,88			
		315 435,24			315 435,24

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense - Section Investissement			Recette - Section Investissement		
Chap.	Désignation	Proposition 2023	Chap.	Désignation	Proposition 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	19 100,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	114 000,00
21	Immobilisations corporelles	225 122,26	001	Excédent d'investissement reporté	148 625,06
23	Immobilisations en cours	210 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	170 167,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 016,13	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 445,88
		474 238,39			474 238,39

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget annexe du service assainissement tel que présenté.

BUDGET ANNEXE COMMERCE DE PROXIMITE

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les grands chapitres du Budget annexe Commerce de Proximité et les grandes différences par rapport à l'an passé en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépense - Section Fonctionnement</i>			<i>Recette - Section Fonctionnement</i>		
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Proposition 2023</i>	<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Proposition 2023</i>
011	Charges à caractère général	9 300,00	75	Autres produits de gestion courante	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	11 343,45
66	Charges financières	1 600,00			
023	Virement à la section d'investissement	7 943,45			
		19 343,45			19 343,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépense - Section Investissement</i>			<i>Recette - Section Investissement</i>		
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Proposition 2023</i>	<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Proposition 2023</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	4 300,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	001	Excédent d'investissement reporté	2 683,93
23	Immobilisations en cours	3 327,38	021	Virement de la section de fonctionnement	7 943,45
		17 627,38			17 627,38

Le conseil municipal adopte le budget annexe du Commerce de Proximité tel que présenté.

Il est précisé que Mme Charlotte NOVELLO mandataire du pouvoir de Monsieur Quentin DESMOUCEAUX ne prend pas part au vote en son nom.

TAUX DE FONGIBILITE

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023 la collectivité utilise le référentiel comptable M57.

Cette nouvelle instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des sections de fonctionnement et d'investissements. Cela permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Il revient au conseil municipal de déterminer, au moment du vote du budget, le taux de fongibilité autorisé. Il est au maximum de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer un taux de fongibilité de 7,5 % pour les budgets primitifs de la commune, du service de l'assainissement collectif et du Commerce de Proximité.

4. ELABORATION DU PLAN GUIDE OPERATIONNEL - PROPOSITION DE CONTRAT

Pour rappel, la commune a candidaté à l'AMI Cœur de Bourg du Département dans le l'objectif de pouvoir être subventionné pour ses projets.

La collectivité avait donc fait appel à la SPL de Loire Atlantique Développement pour un accompagnement dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de ce plan guide opérationnel.

Au regard du montant de la mission, la collectivité a demandé à LAD-SPL de faire une nouvelle proposition en baissant les coûts.

Parallèlement, un autre cabinet « Lestoux & associés » a été sollicité pour faire une proposition d'accompagnement à la réalisation d'un PGO.

Les deux propositions sont les suivantes :

- Cabinet « Lestoux & associés » : 41 460 € TTC (34 550 € HT)
 - Calendrier :
 - Phase 1 – Mise à jour du diagnostic : mai à juillet 2023
 - Phase 2 – Le plan guide et la feuille de route : Septembre à décembre 2023

- LAD – SPL : 52 005,60 € TTC (43 338 € HT)
 - Calendrier :
 - Diagnostic : avril à juillet 2023
 - Orientations et programmation : septembre à novembre 2023
 - Formalisation du plan guide : décembre à février 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient la proposition du cabinet « Lestoux & associés ».

5. SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE

La société de chasse a déposé son dossier de demande de subvention en début d'année par voie dématérialisée. Le mail s'est trouvé classé dans les spams, la raison pour laquelle la demande n'a pas été étudiée en même temps que les autres.

Sur avis de la commission finances, il est proposé d'allouer une subvention à la société communale de chasse à hauteur de 153 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, octroie une subvention de 153 € à la société de chasse communale.

6. MARCHE DE TRAVAUX DU BOURG – AVENANT

Il est rappelé que finitions des trottoirs rue Saint Médard et rue de la Colombe n'étaient toujours pas terminés du fait de poteaux « orange » non démontés. Malgré de multiples relances depuis plusieurs mois, aucun n'avancement n'est constaté.

En conséquence, l'entreprise a proposé d'effectuer les travaux de trottoirs malgré la présence desdits poteaux. Cependant le temps d'attente oblige l'entreprise à reprendre la préparation des trottoirs. Cette préparation a pour objectif d'empêcher sur le long terme la pousse d'herbe à travers l'enrobé.

Cette reprise de préparation a un coût qui s'élève à 14 376 € TTC.

Considérant que Territoire d'Energie 44 (ex SYDELA) a la charge de l'enfouissement des réseaux, il leur a été demandé la prise en charge de coût et signifié une suspension des factures de soldes relatives à la rue Saint Médard et à la rue de la Colombe (d'un montant équivalent à la reprise de la préparation des trottoirs).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°3, correspondant à la reprise des trottoirs par l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 14 376 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

FONCIER

7. REFLEXION SUR LE DEVENIR DU GARAGE DE LA RUE DES CHAPONNERIES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé, lors de sa séance du 8 décembre 2022 de mettre en vente le garage sis rue des Chaponneries. Mais aujourd'hui des questions se posent, il faut aller plus dans notre réflexion, en effet ce bâtiment pourrait être voué à une autre utilisation.

Monsieur le Maire propose de reporter la vente pour permettre de mener une réflexion à plus long terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de suspendre la vente du garage de la rue des Chaponneries.

RESSOURCES HUMAINES

8. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le conseil municipal prend acte du tableau des effectifs.

INFORMATIONS

- Problème de stationnement rue de la Colombe
Monsieur le Maire souhaite qu'une communication relative à cette problématique soit diffusée dans les boîtes à lettre des riverains. Si aucune amélioration n'est constatée, il sera fait appel à la gendarmerie.

- Dates à retenir
 - Commémoration de l'armistice le 7 mai 2023
 - Inauguration des travaux du bourg : le 17 juin à 10h30
 - Week-end sécurité routière les 17 et 18 juin 2023

Le secrétaire de séance

Didier RICHARD